Zeitschrift: L'émulation jurassienne : revue mensuelle littéraire et scientifique

Herausgeber: Société jurassienne d'émulation

Band: 1 (1876)

Heft: 2

Artikel: Procès-verbal de la réunion générale de la Société jurassienne d'émulation : à Saint-Imier, le 21 septembre 1875

Autor: Scholl, J.-C.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-549633

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Procès-verbal de la réunion générale

DE LA

SOCIÉTÉ JURASSIENNE D'ÉMULATION

à Saint-Imier, le 21 septembre 1875.

Nous publions aujourd'hui le procès-verbal, un peu écourté, de la réunion générale de 1875. Nous avons dû attendre, pour l'insérer, la publication des *Actes* de 1874. Les sociétaires voudront bien excuser ce retard, tout à fait indépendant de notre volonté.

Une salle ornée de verdure et de fleurs, d'écussons et de drapeaux, reçut au restaurant de la gare le petit contingent de membres venus du Jura, des bords du lac de Neuchâtel et de Bienne pour assister à la fête; mais si le nombre des membres était restreint, beaucoup de personnes de St-Imier assistèrent à la séance, témoignant ainsi de leur intérêt pour les études spéculatives et les améliorations pratiques que nous poursuivons modestement, et dont la séance générale doit annuellement faire connaître les résultats.

Après une courte séance du comité, la réunion générale fut ouverte vers 10 heures, par M. Montandon, président de la section d'Erguel; M. Jules Scholl fut désigné comme secrétaire. Prirent encore place au bureau : MM. Xavier Kohler, président central; Dr Thiessing, membre du comité central; Fayot, président de la section de St-Imier; Saintes, président de celle de Bienne; Imer, préfet, et Dr Gross, président et secrétaire de celle de Neuveville; Dr Guillaume et de Mandrot, colonel fédéral, de Neuchâtel, et Bodenheimer, conseiller d'Etat, de Berne.

Les travaux suivants furent déposés sur le bureau :

1° Docteur Guillaume : *La réorganisation du système pénal et pénitentiaire dans le canton de Berne.* Rapport présenté à M. le conseiller d'Etat Teuscher, directeur du département de justice et police. (Neuchâtel, 1875.)

2°. A. Quiquerez : *Histoire des troubles dans l'évêché de Bâle en 1740 (Pierre Péquignat).* Delémont, 1875.

3° Rapports de MM. Fayot, F. Imer et X. Kohler sur la *question pénitentiaire.*

4° Rapports de MM. Hengy et Landolt sur les *études libérales dans le Jura.*

5° De Mandrot : *Un complément à l'enseignement de la géographie.* Mémoire présenté à la municipalité de Neuchâtel (juin 1875). et une carte de la France dessinée d'après une nouvelle méthode.

6° Quiquerez : *La vallée de St-Imier.*

7° Imer : *La bataille de Trafalgar,* racontée par Charles-Henri Duc, témoin oculaire.

8° Germiquet : *Monographie de l'ile Saint-Pierre.*

M. Montandon souhaite la bienvenue aux membres de la Société et aux personnes qui assistent à la séance ; il rappelle la réunion générale de 1867 à St-Imier et donne ensuite un tableau des travaux de la section de St-Imier, durant l'année qui vient de s'écouler. Les membres ont présenté aux séances des travaux très divers, étudiant tour à tour le développement de la langue française, soit dans son ensemble , soit dans ses ramifications ; les dialectes du Jura, l'histoire de ce pays et la biographie des hommes qui ont contribué à sa prospérité ou à son illustration. Des conférences ont été données durant l'hiver sur des sujets d'histoire, de voyages, de sciences (astronomie, botanique, médecine), de philosophie et d'utilité publique, ou sur des questions sociales. Elles ont été fréquentées et goûtées. Dans le domaine pratique, la Société a créé à St-Imier des bains publics et un cabinet de lecture. L'activité de la section durant l'époque de 1874 à 1875 a donc été satisfaisante et fait bien augurer de l'avenir.

M. X. Kohler donne ensuite un résumé succinct de la marche de la Société durant l'année. Egaré momentanément par un accident fortuit que nous regrettons tous, ce long et consciencieux rapport n'a pu être lu à la séance. Nous nous bornerons à rappeler que malgré l'inactivité d'un trop grand nom-

bre de membres, les diverses sections sont cependant arrivées à quelque résultat; on peut signaler des travaux intéressants, soit lus dans les sections, soit publiés en-dehors de leur sein par des membres de la Société d'émulation. Dans le domaine historique, je signalerai la *Chronique de Bienne*, de M. Gustave Blœsch, et le livre de M. Quiquerez sur *Pierre Péquignat;* dans celui de l'archéologie, des travaux de MM. Quiquerez et Dr Thiessing; de M. le Dr Gross sur les antiquités lacustres; plusieurs travaux sur des sujets littéraires ont été présentés par M. X. Kohler; enfin, M. J.-Ch. Scholl a publié à Paris un volume de poésies intitulé : *Lys et pervenches.*

Des monnaies égyptiennes ont été rapportées du Caire par M. Pauchard.

Les conférences publiques données sous le patronage de la Société d'émulation ont été nombreuses et suivies. Neuveville en a eu cet hiver 14 : Bienne 10 et Saint-Imier 8. Nous apprenons avec plaisir que Saint-Imier a décidé de bâtir un musée.

Les rapports de la Société d'émulation avec les autres Sociétés, notamment avec celle de Montbéliard, continuent à être excellents.

L'état de nos finances est également satisfaisant; il y a un boni de 50 fr. 55 c., plus 500 fr. en caisse, sans compter le fonds Thurmann, de 200 fr.

M. le pasteur *Fayot* étudie ensuite la question de la *Réforme pénitentiaire au point de vue moral.* Nous nous bornons à rappeler les principales idées exprimées dans ce travail.

Cette réforme doit s'effectuer dans les limites de la raison. Tout en modifiant la position des coupables, dont il convient de respecter la qualité d'hommes, même dans leur abjection, il faut se garder d'oublier la loi et de méconnaître sa juste et nécessaire autorité. On a pu se convaincre, par de tristes exemples, qu'un criminel qui ne s'est pas amélioré en prison, est plus dangereux, une fois libéré, qu'il ne l'était auparavant. Il faut tenir compte des causes des crimes, étudier le caractère du condamné, les circonstances de famille et d'existence dans lesquelles il a vécu. Ainsi, tous les liens ne sont pas rompus entre le prisonnier et le reste du monde. C'est cette ligne de conduite que l'on suit avec succès au Pénitencier de Neuchâtel ; les autorités bernoises, par contre, n'ont

pas, jusqu'à présent, appliqué cette méthode simple et bienfaisante.

On ne saurait mettre sur une même ligne les prévenus et les criminels arrivés peut-être au dernier degré du vice, et parmi les criminels eux-mêmes, ne doit-on pas chercher à réveiller leur conscience pour les détourner de la mauvaise voie ? Les anciennes prisons, avec le système en commun, rendaient les criminels plus pervers ; le système irlandais de Sir Walter Crofton, avec ses degrés progressifs, est, par contre, admirablement combiné pour réveiller le sentiment de la responsabilité du coupable et tend à lui rendre sa dignité d'homme. On pourrait introduire ce système dans les prisons de district, en ayant soin, toutefois, d'occuper les captifs par des travaux qui chassent les mauvaises pensées que fait naître l'oisiveté. Pourquoi ne pas introduire aussi dans les prisons de bons livres pour relever le criminel par l'instruction ? Il ne serait pas impossible non plus d'y donner des conférences utiles ; il ne faut pas interdire au monde extérieur toute relation avec les prisonniers ; il faut que des hommes dévoués puissent communiquer avec eux, pour leur prouver que si la société les punit, elle ne les a pourtant pas rejetés de son sein. Pour parvenir à ce résultat moralisateur, il faudrait organiser des comités ayant des séances régulières. Sous ce rapport, les prisons belges (celle de Louvain, par exemple) sont des modèles.

On y fait des visites régulières (environ 300 visites par jour), et cette surveillance paternelle a fait baisser le nombre des récidives. Les visiteurs devraient noter leurs observations et en profiter pour la surveillance et la direction des détenus libérés. Une société de patronage a été organisée dans l'ancien canton de Berne, mais elle est encore à créer dans le Jura.

Quant à la déportation, ajoute le rapporteur, elle peut être utilisée dans un but humanitaire, comme cela s'est fait en Australie (convicts). Car le séjour de la patrie est toujours fatal aux criminels, qui ne peuvent se régénérer que dans un milieu nouveau, loin de leurs anciens compagnons de désordre et de vice.

M. Fayot prie la Société d'émulation de voter les propositions suivantes:

a) La Société jurassienne d'émulation, par l'organe du Comité central, adressera à M. le Directeur du Département de Justice et Police une lettre exprimant les vœux suivants :

1° Que MM. les Préfets et MM. les Présidents de Tribunaux soient priés d'envoyer, aussitôt après l'entrée d'un détenu, aux autorités de son dernier domicile, un questionnaire conforme à ceux de Neuchâtel (âge, parents, éducation, etc.);

2° Que le système irlandais soit appliqué au régime pénitentiaire bernois ;

3° Qu'un Comité de surveillance soit institué au chef-lieu de chaque district et chargé de faire des visites régulières consignées dans un registre-contrôle avec des observations répétées sur le carnet de chaque visiteur;

4° Qu'une bibliothèque soit établie dans chaque prison;

5° Que le gouvernement étudie la question de la déportation.

b) L'organisation, dans chaque section, d'une branche de la Société bernoise de patronage des libérés.

Tout en approuvant, en somme, les idées émises par M. le rapporteur, M. le Dr *Guillaume* croit que l'opportunité d'une réforme pénitentiaire n'est point encore assez évidente aux yeux du public. Avant tout, il convient donc de le convaincre de cette nécessité. Quant au système lui-même, M. Guillaume estime qu'il est préférable, — lorsque le choix est possible, — d'employer la douceur au lieu de la rigueur; n'humilions pas outre-mesure les prisonniers, dit-il, en les soumettant à des travaux ignominieux; gardons-nous aussi, d'une indulgence excessive et déplacée. Il faut étudier la vie des criminels, dont la plupart sont des enfants abandonnés et sans profession, exposés, par conséquent, à toutes sortes de tentations. Ils n'ont pas de goûts intellectuels, mais, par contre, de mauvais penchants, fortifiés encore par l'usage de l'eau-de-vie, qui achève de les dégrader. Cependant, cet homme n'est pas venu au monde dans ce honteux état, et M. le Dr Guillaume tire de ce fait la conclusion que la société a, dans ces circonstances, une part de responsabilité. — Pour régénérer cette classe malheureuse, l'initiative devrait partir

de l'assistance libre, qui est plus à même de le faire qu'une Chambre de charité officielle, laquelle a d'autres intérêts à sauvegarder. La vie de famille, l'éducation, les bons exemples, sont les plus puissants moyens de régénération. Il faut créer non des casernes, mais des colonies modestes, dirigées par de bons pères de famille. Les communes, de leur côté, pourraient aussi fonder des établissements pour les jeunes gens vicieux, qu'il faudrait séparer des enfants idiots, afin de préserver ces derniers des mauvais traitements de leurs compagnons. Malgré tous ces efforts de régénération, il faut avouer que la nécessité des maisons de force, avec travail régulier, n'en subsistera pas moins. Il faut commencer par la réforme des prisons préventives, où les criminels font leur dernier apprentissage de dépravation dans le désœuvrement et la mauvaise société qu'ils y rencontrent. M. Guillaume ne veut pas entrer dans les détails de ces réformes, exposées déjà dans le rapport imprimé adressé à M. Teuscher, — rapport que nous avons sous les yeux, — et termine par quelques considérations générales.

Il faut agir lentement si l'on veut renoncer au système de la vengeance légale et réformer la législation pénale. M. le Dr Guillaume croit qu'il faut traiter les criminels comme des aliénés, c'est-à-dire jusqu'à guérison complète ou du moins suffisante pour la sécurité de la société. La question de la déportation, ajoute M. Guillaume, n'est pas mûre, et a été abandonnée par l'Angleterre ; la société doit supporter les criminels éclos dans son sein ; il arrive, du reste, un moment où les déportés ne veulent plus de criminels parmi eux. Cela s'est vu en Australie. Aussi l'émigration volontaire serait-elle préférable, et pour cette raison, il faut enseigner un métier à chaque détenu.

M. le préfet *Imer* remercie M. Guillaume de ses directions sur cette importante question, qu'il engage la Société à étudier de plus près. Il présente quelques brochures sur les prisons et un rapport de M. le conseiller d'Etat Teuscher, daté de 1869. Dès lors, ajoute M. Imer, les réformes n'ont pas pu être réalisées, par suite du mauvais état de nos finances. Il faudrait néanmoins créer des prisons de district modèles, étudier les systèmes divers et s'efforcer de les

mettre en pratique sans trop tarder. M. Imer propose d'adresser au gouvernement une pétition dans ce but.

M. *Scholl* lit ensuite un projet de lettre-pétition au gouvernement, projet écrit à la suite d'une séance de la section de Bienne, dans laquelle on s'est occupée dernièrement de cette question des prisons et plus spécialement des prisons de district. Mais aucun rapport n'avait été présenté et la discussion avait été une simple causerie, qu'il suffit de signaler. M. Fayot a présenté une série de points bien déterminés à soumettre à l'examen du gouvernement. — M. Scholl ne partage pas la manière de voir de M. le Dr Guillaume, au sujet des criminels assimilés aux aliénés. Il croit, au contraire, que la plupart des criminels font le mal volontairement et même souvent par goût. Les savants, qui considèrent les criminels comme de simples aliénés, sont des matérialistes qui, par conséquent, nient le libre arbitre.

Tout en défendant sa première manière de voir, M. le Dr *Guillaume* admet que les criminels ne peuvent pas être tous traités de la même façon. Il faut traiter ces malades d'esprit, dit-il, selon leur caractère particulier. Sous le régime des prisons cellulaires, le caractère véritable se montre promptement, grâce à une surveillance continuelle, et le travail manuel auquel ils sont astreints, empêche les prisonniers de se livrer aux pensées mauvaises que produit l'oisiveté.

M. le pasteur *Saintes* revient sur les vœux de la section de Bienne. Elle désirerait que sa pétition au gouvernement fût adoptée par la Société réunie en séance, afin d'arriver à un résultat pratique. Il faudrait des prisons de district divisées d'après les catégories de criminels, et où les prévenus seraient séparés des condamnés. La propreté, la salubrité, l'alimentation normale sont des choses nécessaires à la régénération des prisonniers. Pour arriver à un résultat, il faut agir sur l'opinion publique, et, par l'opinion publique, sur le gouvernement.

M. *Fayot* propose de communiquer aux sections les propositions formulées à la fin de son rapport et de les soumettre au gouvernement par une pétition écrite par le Comité central.

M. le conseiller d'Etat *Bodenheimer* répond que le gouvernement s'en est déjà occupé et qu'il suffirait d'adresser au grand-conseil une pétition recommandant l'acceptation des conclusions du rapport de M. le Dr Guillaume.

M. *Fayot* objecte qu'il faut entrer dans le domaine des réformes pratiques et définir les points particuliers. Cela ne préjuge pas les actes du gouvernement, car la question d'enquête n'est plus en cause.

M. le pasteur *Grosjean* croit qu'il suffirait de recommander aux autorités l'application du système irlandais, et de témoigner au gouvernement notre reconnaissance pour l'attention qu'il a déjà donnée à la question pénitentiaire.

La proposition de M. Fayot est acceptée par 30 voix contre 3 données à celle de M. Grosjean ; ces 2 propositions se complètent du reste l'une l'autre et ne sont différentes que dans la forme.

Après une interruption d'une demi-heure environ, la séance est reprise à 12 1/2 heures, et M. *Montandon* lit le travail de M. le professeur *Hengy,* sur les *Etudes libérales dans le Jura.*

Ce travail sera prochainement publié, en même temps que le résumé de la discussion à laquelle il a donné lieu.

M. *Bodenheimer* attire ensuite notre attention sur une question pratique qui, sans être précisément du domaine des belles-lettres, n'en est pas moins d'une incontestable utilité. Il s'agit de la *Consommation du lait et de ses produits en opposition à l'abus de l'eau-de-vie.*

La population du canton de Berne, et en général celle des cantons agricoles, ont la réputation d'abuser de l'eau-de-vie. Dans l'ancien canton de Berne, il existe, en effet, 12,000 distilleries de pommes de terre ou de grain. Cela vient d'une erreur agronomique, qui a fait croire que le résidu après la distillation était plus nutritif que la pomme de terre elle-même. L'opération de la distillerie est ruineuse ; mais c'est une vérité qu'il est difficile de faire admettre au paysan ; le produit de ces distilleries est, du reste, détestable, et il est impossible de l'exporter : tout se consomme donc chez nous. On a cherché à y remédier en inscrivant les distilleries et en n'imposant pas davantage les bons produits que les mauvais. Par l'association, l'on obtient des produits

meilleurs que dans les distilleries particulières. Mais, affirme M. Bodenheimer, l'abus du vin et des liqueurs est trop enraciné dans les mœurs, pour que le gouvernement puisse intervenir d'une manière autoritaire. La mauvaise nourriture du peuple contribue aussi à l'abus de l'eau-de-vie, qui supplée, d'une manière trompeuse sans doute, à des aliments plus chers, mais plus nutritifs. Il faudrait donc tâcher de nourrir le peuple à meilleur marché au moyen du lait et de ses produits. Le fromage est, avec le bétail, un des seuls produits suisses destinés à l'exportation ; les 1400 fromageries du canton de Berne produisent environ 18 millions de francs.

Pour opérer une réforme dans l'alimentation du pauvre, il faudrait fabriquer ces produits en grand, ce qui n'est pas toujours facile. Le beurre suisse est mauvais, malgré les riches herbages, et a cette réputation à l'étranger, où on lui préfère celui d'Isigny en Normandie. Toutefois, avec plus de soin, on arriverait à des résultats meilleurs, et on pourrait réagir contre l'usage de l'eau-de-vie en favorisant l'alimentation au moyen du lait et de ses produits. Cette opinion a déjà été soutenue par M. Schatzmann, dans un récent ouvrage sur cette question.

Nous ramenant ensuite dans le domaine des études libérales, M. le colonel *de Mandrot* lit un mémoire fort intéressant sur l'*Enseignement de la géographie dans les écoles primaires et secondaires*, mémoire qui a été présenté à la municipalité de Neuchâtel. M. de Mandrot y relève surtout l'utilité du perfectionnement de la cartographie. Il faut parler aux yeux des élèves et leur expliquer les mœurs et l'histoire naturelle des différents pays au moyen de l'étude de la configuration du sol. Un des meilleurs moyens est de faire dessiner à l'élève lui-même le cours des fleuves sur une carte muette et indiquer la hauteur des montagnes et les reliefs par des teintes différentes. Cette méthode est employée avec un grand succès en Russie et les élèves ont pris goût à cet exercice ; — elle est aussi employée avec succès à St-Imier, et M. de Mandrot est heureux de le constater.

M. le Dr *Gross* nous a ménagé ensuite une charmante surprise. Il expose une série d'objets lacustres provenant de

la station d'Auvernier, qui est plus riche encore que celle si renommée de Mörigen. Parmi les plus remarquables de ces objets, nous citerons un manche de faucille curieusement travaillé, des gardes d'épée, une petite boîte en bronze, qui pourrait bien avoir été une cassolette, un mors en bronze, une grosse épingle à cheveux ornée de grains d'or, etc. D'après l'inspection de la nécropole de Villanuova près Bologne, ces stations lacustres doivent dater du Xe au XIe siècle avant J.-C.

La Société réunie admet à titre de membres *titulaires* les candidats suivants :

MM. J. Gross, ministre-suffragant;
St-Ange-Lièvre, curé ;
J. Petitpierre, instituteur ;
Ed. Schneider ; — de la section de Bienne, et
Maurice Guy, pasteur à Grandval, de la section d'Erguel.

Par suite de circonstances étrangères à la Société d'émulation, le président central, M. Xavier Kohler, membre du Comité depuis 29 ans, et dont il est inutile de rappeler ici le dévouement inaltérable et les nombreux travaux réunis dans les *Actes* ou présentés à la section de Porrentruy, croit devoir donner sa démission et décliner une réélection. Il est nommé *président d'honneur*.

Le nouveau Comité central est composé comme suit :

MM. le Dr Thiessing, président.
Dupasquier, vice-président.
Hengy, secrétaire.
Schaller, caissier.
Stockmar, membre-adjoint.

Porrentruy est désigné comme lieu de rendez-vous pour l'Assemblée générale de 1876.

Nous recevons encore, avant la clôture de la séance, une lettre de la Société d'émulation de Montbéliard, dont les membres n'ont pu assister à notre réunion et qui nous envoient l'expression de leur sympathie. Leur présence eût été la bienvenue au milieu de nous et eût embelli notre fête où nous avons le regret de remarquer bien des vides. — La séance officielle est levée à 2 1/2 heures.

Un banquet animé, embelli par les talents de la Société

musicale de St-Imier, nous réunit ensuite d'une manière plus intime. Un grand nombre de toasts furent portés, mais il n'en résulta cependant ni redites ni monotonie. Parmi les plus remarquables ou les plus piquants, je citerai ceux de M. X. Kohler, à la *Patrie;* de M. Fayot, à la *Société d'émulation,* dont le but est de faire triompher la vérité et l'humanité; de M. Saintes, à la *liberté* bien comprise et bien pratiquée; de M. Bodenheimer, aux *Neuchâtelois;* de M. Charles Godet, à la *santé intellectuelle de la Société;* etc., etc.

Une remarque que tout le monde a pu faire et qui, sans doute, a réjoui tous les auditeurs, c'est l'harmonie parfaite qui a uni, pendant cette journée, tant de personnes d'opinion différente. Honneur à la Société jurassienne d'émulation qui, dans ses séances générales, a réalisé le difficile problème de l'union des intelligences sur un terrain aussi neutre que possible, et qui cherche à arriver à la pacification des esprits, par une poursuite désintéressée du bien. Durant cette belle journée, je me suis souvenu de cette parole du chansonnier :

Les cœurs sont bien près de s'entendre
Quand les voix ont fraternisé !

St-Imier, 21 septembre 1875.

Le Secrétaire :
J.-C. SCHOLL.